

**DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE****CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-2/10****Accusé de réception** – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20200207-lmc100000020298-DE

**Acte Certifié exécutoire**

Envoi Préfecture : 10/02/2020

Réception Préfet : 10/02/2020

Publication RAAD : 10/02/2020

---

Commission n° 2 – Ressources humaines et Administration Générale  
Rapporteur : FONTBONNE Anne-Laure

---

Commission n° 7 – Finances  
Rapporteur : BISSONNIER Cathy

---

OBJET : Cession du pavillon situé 45 rue Eugène Gonon à Melun.

Le Département est propriétaire d'un pavillon situé 45 rue Eugène Gonon à Melun. Le 2 février 2018, Le Conseil départemental a approuvé la cession de ce bien à un particulier pour un montant de 351 000 €. Suite au renoncement de l'acquéreur et à l'issue d'une nouvelle consultation, il est proposé de céder ce bien au prix de 350 000 €, conforme à l'avis des domaines.

**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,**

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le Code général de la propriété des personnes publiques,

VU la délibération du Conseil départemental n°CD-2018/02/02-2/04 en date du 2 février 2018, relative à la cession du pavillon situé 45 rue Eugène Gonon à Melun,

VU l'avis de France Domaine n°2019-288V0537 du 28 juin 2019,

VU le mail en date du 8 mai 2019 par lequel Madame HANKE renonce à l'acquisition du bien concerné par la délibération ci-dessus,

VU l'offre en du 19 novembre 2019 de Madame JEANNOT au prix de 350 000 € pour l'acquisition du bien objet de la délibération,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

## DÉCIDE

Article 1 : d'abroger la délibération du Conseil départemental n°CD-2018/02/02-2/04 en date du 2 février 2018, relative à la cession à Madame HANKE de la parcelle bâtie cadastrée à Melun section AZ n°134.

Article 2 : d'approuver la cession de la parcelle bâtie à Melun section AZ n°134, d'une superficie de 355 m<sup>2</sup> à Madame Guillemette JEANNOT pour le prix de 350 000 €, auquel est assorti un montant d'honoraires de 17 500 € dus par l'acquéreur à l'agence « Stéphane Plaza Immobilier » domiciliée 28 Boulevard Chamblain à Melun.

Article 3 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom du Département, l'acte destiné à concrétiser cette cession.

Article 4 : d'imputer la recette correspondante sur l'opération « services départementaux-cessions » de l'action « services départementaux-acquisitions et cessions ».

### Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON  
M. Patrick SEPTIERS  
Mme Geneviève SERT  
Mme Sandrine SOSINSKI  
M. Jean-Louis THIERIOT  
Mme Virginie THOBOR  
M. Jérôme TISSERAND  
M. Xavier VANDERBISE  
Mme Véronique VEAU  
M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS  
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT  
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ  
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS  
Président du Conseil départemental  
de Seine-et-Marne